



**Synthèse du rapport "Leviers de
développement des startups
industrielles en phase
d'industrialisation"
- Septembre 2021**

Commentaires du Medef :

- > **Le Medef se félicite de ce rapport qui va dans le sens de ses travaux** : il met légitimement en lumière un véritable enjeu pour le soutien à l'innovation et la réindustrialisation de la France. Si notre système de soutien à l'innovation est aujourd'hui l'un des plus forts au monde en valeur absolue, il est regrettable de constater que certaines entreprises à fort potentiel ne trouvent pas les financements nécessaires à leur développement sur le territoire.
- > **Nous soutenons l'idée d'agir spécifiquement sur les startups industrielles** du fait de leur importance toute particulière pour le développement économique de la France et parce qu'elles souffrent de problèmes qui leur sont propres
- > **Si le Medef adhère, dans l'ensemble, aux mesures proposées, leur intérêt dépendra largement de leurs conditions de mise en œuvre :**
 - La création du fonds de reconquête industrielle doit associer un nombre d'acteurs plus larges (FPCI, PEA-PME ou nouveaux véhicules de levées de fonds) pour être légitime et fédérateur
 - L'idée du "bac à sable" réglementaire pour faciliter les expérimentations est une bonne idée dont l'utilité dépendra de sa capacité à s'articuler avec les pôles de compétitivité et les attentes des collectivités et à donner les moyens nécessaires à France Expérimentations
- > **Le Medef expertise la faisabilité de la proposition n°2 pour la création d'un fonds de reconquête industrielle**
- > **Nous pensons tout de même que certaines mesures complémentaires pourraient être étudiées. Par exemple :**
 - *Le rallongement du statut JEI de 8 ans à 10 ans*
 - *Les mesures visant à soutenir la formation en particulier sur le triptyque ingénierie, design, commerce*

Synthèse du rapport :

En septembre 2021, le Conseil général de l'économie et l'Inspection générale des finances ont publié un [rapport](#) conjoint à la demande de la ministre de l'Industrie et du secrétaire d'Etat chargé du Numérique concernant les leviers de soutien aux startups industrielles en phase d'industrialisation. **Le rapport formule treize propositions** visant à améliorer le soutien à ce segment particulier de startup qui souffre de défauts de financements spécifiques selon l'analyse de l'IGF et le CGE.

Si la French Tech et les startups sont souvent associées au numérique, les startups industrielles sont plus de 1500 en France, soit 12% de l'ensemble des startups, dont plusieurs licornes. Alors que la politique industrielle française et européenne gagne en vigueur ces derniers mois, la question du soutien aux startups industrielles semble de plus en plus liée aux enjeux de réindustrialisation des territoires, compétitivité, autonomie stratégique et capacité d'innovation.

Les startups industrielles se distinguent des autres startups par leur production de masse de biens matériels à forts gains de productivité à partir de lourds coûts fixes initiaux. 40% de ces startups industrielles appartiennent à la *deeptech*, c'est-à-dire résultant de temps de développement longs, avec une forte intensité capitalistique et des technologies complexes et innovantes. Elles relèvent essentiellement des biotechnologies, de l'IA, des matériaux complexes, de la robotiques, photonique ou de l'informatique quantique.

1. L'enjeu de l'industrialisation

La France a vu deux stratégies se structurer et être renforcées au cours de la décennie écoulée :

- ▶ La structuration institutionnelle de l'écosystème des startups (French Tech, Next40/FrenchTech120, création de Bpifrance)

- ▶ Le soutien renforcé aux activités d'innovation à fort contenu technologique (PIA, Territoires d'industries ou lignes budgétaires de France Relance ou le fonds French Tech souveraineté).

La question des startups industrielles est à l'intersection de ces deux stratégies.

Les startups industrielles sont parmi les plus innovantes et intensives en technologie : elles ne représentent que 12% de l'ensemble des startups, mais 24% de la promotion 2021 FrenchTech 120/Next40 (donc celles à plus fortes croissance). 9 des 10 startups ayant déposé le plus de brevets au sein de cette promotion sont industrielles. Elles sont aussi très majoritairement sur des marchés jugés prioritaires pour l'économie.

Elles peuvent aussi permettre la réindustrialisation des territoires portée par les pouvoirs publics : 38% seulement d'entre elles se trouvent en Île-de-France contre 70% des startups numériques. Elles permettent aussi de créer plus d'emplois en moyenne que les autres startups.

Alors que la phase d'industrialisation des startups industrielles est particulièrement stratégique, potentiellement longue et requiert des financements importants, celles-ci peinent plus à accéder aux fonds nécessaires que les startups numériques.

2. Les freins à l'industrialisation

Alors qu'en « *early stage* », les startups industrielles bénéficient du triplement des fonds levés en capital-risque depuis 2015, elles manquent de fonds en phase d'industrialisation. Les fonds excluent souvent les projets industriels de leur stratégie, entraînant une faille de marché sur le « *late stage* ».

Ce constat ne s'explique pas par un rendement potentiel plus faible, mais par une perception du risque renforcée : risques propres liés à la construction d'une usine, à la technologie d'innovation de pointe généralement utilisée ou au suivi des coûts d'une chaîne de production.

Les fonds sont aussi réticents du fait des durées de développement, le « *time to market* », généralement plus longs. Or les fonds de venture capital visent une cession des investissements à un horizon de sept ans maximum. Les startups *deeptech* peuvent présenter un *time to market* d'une dizaine d'années.

De plus, l'intensité capitalistique des projets étant en moyenne plus importante, du fait de besoins d'échelles significatifs pour atteindre une baisse des coûts unitaires suffisamment rentable, les fonds peuvent privilégier les startups numériques qui ont généralement des coûts marginaux de production plus faibles.

Enfin, il existe un manque d'acculturation des fonds : la technicité de l'industrie nécessite une expertise particulière et crée une différence de culture entre les porteurs de projets (chercheurs ou ingénieurs le plus souvent) et les gestionnaires de fonds.

3. Les dispositifs existants

Plusieurs dispositifs spécifiques ont déjà été mis en place pour tenter de lever ces freins :

- ▶ Le startups *Deeptech* bénéficient du Plan *deeptech* (2,5Md€ d'ici 2023) avec une augmentation de 60% des montants levés entre 2018 et 2019.
- ▶ Trois fonds financés sur PIA :
 - > Fonds sectoriel Ecotechnologies de Bpifrance (225M€) ;
 - > Le fonds ADEME Investissement (400M€) pour les unités dites de « premières commerciales » ;
 - > Le fonds Programme de soutien à l'innovation majeure (PSIM, 150M€) pour les lauréats du Concours Mondial d'Innovation ;
- ▶ Le fonds Sociétés de projets industriels (SPI) créé en 2015 et doté de 800M€. Géré par Bpifrance et financé sur PIA et BEI, il s'agit surtout de financer des projets d'usines tout secteur confondu. Malgré certains aspects positifs (expertise industrielle, investissements de long terme), ce fonds reste limité

par l'effet d'entraînement faible sur les investisseurs privés, une inadéquation entre sa thèse d'investissement et les besoins d'une partie des startups industrielles. Il convient donc d'en adapter le fonctionnement.

4. Les mesures de soutien proposées

Le rapport formule donc treize propositions de mesures de soutien aux startups industrielles en phase d'industrialisation.

Proposition n° 1 : S'agissant du fonds SPI : le reconduire pour un montant de 700 millions d'euros avec une option à 1 milliard d'euros si les performances le justifient (enveloppe 'industrie' du PIA 4) ; baisser le montant du ticket minimum à 5 millions d'euros ; renforcer l'action de communication et de prospection, en réalisant une cartographie des startups à vocation industrielle pour anticiper et créer de façon proactive du dealflow.

Proposition n° 2 : Afin de pallier la faiblesse du corporate venture en France et le manque de fonds propres disponibles pour les démonstrateurs industriels, lancer un fonds de reconquête industrielle corporate et multi-sectoriel auquel souscriraient des grandes entreprises et ETI industrielles, le PIA 4 et Bpifrance sur ses fonds propres.

Proposition n° 3 : Mobiliser, dans le cadre de l'activité de fonds de fonds de Bpifrance, une 'poche industrie' de 100 millions d'euros (enveloppe 'industrie' du PIA 4) afin de soutenir des fonds d'investissement ayant démontré un intérêt et une expertise pour le financement de démonstrateurs industriels et de sites de production à l'échelle.

Proposition n° 4 : Créer un 'prêt industrialisation' d'un montant moyen de 2 millions d'euros et maximum de 3 millions d'euros par projet, cumulable avec les autres instruments de prêt de Bpifrance, afin d'apporter du financement en dette pour les phases de démonstrateur industriel et de première usine ; la capacité globale de prêt serait de 200 millions d'euros entre 2022 et 2024, soit une centaine de projets financés.

Proposition n° 5 : Lancer un appel à projets « premier démonstrateur industriel » et un appel à projets « première usine », selon une logique multisectorielle, afin d'accélérer l'émergence de réussites de projets portés par les startups industrielles.

Proposition n° 6 : S'assurer que les startups industrielles pourront bénéficier d'une pleine mobilisation des mesures mises en œuvre à la suite de la mission Kasbarian en prévoyant une saisine des services déconcentrés et préfectoraux par la mission French Tech et un suivi « en mode projet » au niveau local afin de coordonner les acteurs (services de l'État, collectivités territoriales, établissements publics d'aménagement ou établissements publics fonciers).

Proposition n° 7 : Compléter le critère du caractère « significatif » des projets accompagnés par le guichet de résolution des blocages de France Expérimentation pour y inclure les projets portés par les startups industrielles et élargir les autorités de saisine à la mission French Tech et aux agences de développement économique régionales.

Proposition n° 8 : Solliciter les comités de filière afin d'identifier des domaines dans lesquels l'innovation se heurte à une réglementation inadaptée. Mettre en place dans ces domaines des « bacs à sable réglementaires » permettant aux entreprises de tester leurs produits sans passer par une procédure de dérogation au cas par cas. Confier l'animation de cette démarche à France Expérimentation.

Proposition n° 9 : Lancer une action de sensibilisation à destination du grand public afin de promouvoir les bonnes pratiques de l'industrie en milieu urbain, ses avantages et les mesures permettant sa bonne intégration.

Proposition n° 10 : Renforcer le dispositif des « sites industriels clé en main » en labellisant l'ensemble des plateformes industrielles afin de mettre à disposition des startups du foncier industriel offrant des procédures mutualisées.

Proposition n° 11 : Détecter et sensibiliser chaque année, dès la phase de R&D, 300 à 400 projets de startups susceptibles de passer en production en France, en s'appuyant sur le réseau des incubateurs, les pôles de compétitivité et les filières industrielles.

Proposition n° 12 : Aider à produire chaque année, en partenariat avec les régions et Bpifrance, 100 dossiers d'industrialisation en France de startups industrielles.

Proposition n° 13 : Labéliser et accompagner chaque année 40 startups portant un projet de production en France, le French Fab 40.